

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 08/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Aurélie ROCHER, Maire.

Présents : Aurélie ROCHER, Jacques DESMÉ, Sylvie CHEVALET, Thierry SAVATON, Marie-Pascale URSOT-BOUDET, Pierre GARNIER, Monique MAILLARD, Robert JUQUOIS, Alain DAULÉAC, Alain COUVREUX, Pascal FOURNIAU, Marine BLANCHIN, Christine THIBAUT.

Absents excusés : David LEGRAND, Benoît GEINDREAU.

Benoît GEINDREAU a donné procuration à Jacques DESMÉ.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Représentés : 14.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2020 établi par M. Bertrand VIANO, Trésorier municipal.

Considérant que le compte administratif 2020 présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur:

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 100 929,59 euros
- Un déficit cumulé d'investissement de 34 055,14 euros
- Des restes à réaliser en dépenses de 4 425,00 euros
- Des restes à réaliser en recettes de 4 425,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 :

- Article 002, résultat de fonctionnement reporté 66 874,45 euros (recette de fonctionnement)
- Article 001, solde d'investissement reporté 34 055,14 euros (dépense d'investissement)
- Article 1068, affectation en recette d'investissement : 34 055,14 euros

- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 4 425,00 euros
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement : 4 425,00 euros

Aurélie ROCHER précise que le déficit cumulé d'investissement diminue, il faut continuer à être prudent. Aurélie ROCHER présente également le calcul de la capacité d'autofinancement de la commune qui s'élève, après remboursement du capital de l'emprunt, à + 836 €, ce qui signifie que la commune peut difficilement investir si elle n'a pas de subvention pour l'aider.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET
ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2020 établi par Mr Bertrand VIANO, Trésorier municipal.

Considérant que le compte administratif 2020 présente, après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 51 016,42 euros
- un excédent cumulé d'investissement de 35 362,44 euros
- aucun reste à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif d'assainissement 2021, l'excédent d'exploitation de 2020 du service d'assainissement qui s'élève :

- à l'article 002, résultat de fonctionnement reporté : 51 016,42 euros (Recette de fonctionnement)
- à l'article 001, solde d'investissement reporté : 35 362,44 euros (Recette d'investissement)
- à l'article 1068, affectation en recette d'investissement : 0

- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 0
- Les restes à réaliser en recettes d'investissement : 0

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2021, pour la commune.

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 635 674,45 euros.

Section d'investissement en dépenses et en recettes : 231 101,14 euros.

Soit un budget total en dépenses et en recettes de : 866 775,59 euros.

En section d'investissement, les travaux prévus seront les suivants :

- Prise en compte de la défense incendie sur le territoire communal : installation de bâches à incendie, aux lieux-dits « Les Puits » et « Niollet » à Champigny-sur-Veude ;
- Matériels divers : achat d'un broyeur et d'une tondeuse ; achat de panneaux d'affichage et des illuminations ;
- Bâtiments communaux : changement des menuiseries dans les toilettes de l'école primaire ; changement de la chaudière du logement communal, au 1 Rue de l'Hôpital ;
- Voirie : travaux de voirie Rue du champ de foire ;
- Salle polyvalente : étude de structure du « Centre Montpensier », validation de l'état de la structure en vue de nouvelles sollicitations, reprise des surcharges de l'isolation, des équipements scéniques et de l'éclairage en place, de la stabilité de la structure (évolutions réglementaires, neige et vent, capacités portantes, stabilité au feu). Bilan de l'état structurel général avec un chiffrage des travaux à effectuer.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021, pour l'assainissement.

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes : 106 016,42 euros.

Section d'investissement en dépenses et en recettes : 155 862,44 euros.

Soit un budget total en dépenses et en recettes de : 261 878,86 euros.

Concernant la partie investissement, une étude de génie civil sera réalisée par Ginger Cebtp de Parçay-Meslay afin de connaître la nature des travaux à réaliser sur la station d'épuration, à savoir des travaux de réhabilitation sur la structure actuelle ou l'obligation de création d'une nouvelle station d'épuration.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,13%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,21%

Les taux votés ont été augmentés de 1,5% par rapport à l'année 2020.

Aurélié ROCHER présente les taux votés dans les communes de même strate ainsi que dans la communauté de communes : les taux de la commune de Champigny-sur-Veude sont très bas. M. Bertrand VIANO, trésorier principal, avait alors expliqué au maire et aux adjoints l'intérêt d'une augmentation fiscale.

Il est donc nécessaire de réévaluer, régulièrement chaque année, les taux car sans recettes fiscales, il sera très difficile d'investir.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission scolaire se réunira mercredi 10 février.
- Aurélié ROCHER a donné un accord de principe, selon des conditions financières pré établies, pour la signature d'une convention pour l'entretien de l'Etang d'Assay, avec le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Ils prendront à leur charge, le salaire d'un agent d'entretien à mi-temps.
- Robert JUQUOIS fait part au conseil municipal d'un article paru dans la nouvelle république concernant un sculpteur, installé à l'ancienne laiterie. Une exposition serait la bienvenue dans l'une de nos prochaines manifestations communales.
- Jacques DESMÉ évoque la matinée citoyenne, le samedi 20 mars : fleurissement, binage, nettoyage de la commune etc... Un appel aux bénévoles sera fait.
- Dans le cadre de l'installation de la fibre sur la commune au 1^{er} semestre 2022, **les personnes sans n° d'habitation doivent contacter la mairie au plus vite !!!**
- Une matinée élagage sera réalisée par l'entreprise GODEAU de Pouant. Le saule du Presbytère devient dangereux, il devra être coupé.

Fait à Champigny-sur-Veude, le 15 février 2021

La Maire,
Aurélié ROCHER

